



Convention d'accompagnement de jardin partagé

« Parcelle collective aux Jardins familiaux de Godard » au Bouscat pour la Ville du Bouscat



Mise à jour : 23/04/2015

1. Le contexte du projet

LE CONTEXTE

Le contexte des jardins Godard

La Ville du Bouscat vient d'aménager un terrain de 500m² sur la zone des jardins familiaux de Godard, constitué de 8 parcelles dans le cadre d'un « jardin collectif », c'est à dire un jardin comprenant une partie en gestion collective et partagée, à proximité des parcelles individuelles anciennes. Ce jardin se veut être un lieu ouvert, d'accueil et de partage.

Sept parcelles sont destinées aux particuliers et une parcelle est proposée aux associations du Bouscat.

Le site sera équipé d'une alimentation en eau (un puits foré sera privilégié), de composteurs, et de quatre cabanons. Un espace est prévu dans le jardin pour des temps partagés et des petits fruitiers déjà plantés sont également mis à disposition de tous les jardiniers pour un entretien et une cueillette collective. Les jardiniers devront s'engager à signer la convention prévue à cet effet, à respecter le lieu et les autres jardiniers ; à pratiquer un jardinage écologique interdisant tout produit chimique et un jardinage tout au long de l'année.

La demande d'appui de la Ville porte sur :

- Une aide au collectif de jardiniers à se structurer en leur proposant un cadre d'organisation
- Une réflexion sur le mode d'affectation par la Ville des parcelles selon les demandes et les caractéristiques des espaces disponibles
- L'organisation des espaces collectifs

2. Proposition d'accompagnement du jardin partagé

21. LES MODALITES D'INTERVENTION EN ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement de jardins partagés nécessite différentes modalités d'intervention en relation avec la gestion du projet, la relation avec les résidents-jardiniers potentiels, et les exigences techniques du jardin. Nous proposons donc les interventions suivantes : Préparation du projet, appui technique aux aménagements, concertation et formation, suivi du projet.



22. PRISE EN CHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT : L'ACTION « Dynamique des jardins collectifs de Bordeaux Métropole »

Bordeaux Métropole, la DRAAF et l'ARS Aquitaine soutiennent l'action « **Dynamique des jardins collectifs de Bordeaux Métropole** » qui permet de financer sur plusieurs années l'accompagnement de projets de jardins partagés, qui intègrent « les dimensions collective, participative, d'ouverture et de mixité sociale et intergénérationnelle », avec une réelle prise en compte de la durabilité des projets.



La demande effectuée selon les modalités de l'action, et l'acceptation de cette proposition d'intervention permettra d'inscrire cet accompagnement dans le cadre de l'action 2015. Un accompagnement dans la durée est généralement préconisé pour permettre une autonomisation progressive des jardiniers et favoriser ainsi la pérennité des jardins.

23. INTERVENTION 2015

Domaine	Objet	Durée
Préparation du projet	Réunion Mairie état des lieux et programme : Les espaces, les conventions, la sélection des candidats	3
	Travail sur l'organisation collective : Charte, outils d'organisation	3
	Réunion avec les candidats : présentation des conditions d'organisation, aide au choix	3
Appui technique aux aménagements	Conception des espaces et des activités	2
	3 Chantiers collectifs d'aménagement de 2 h	6
Concertation et formation	4 réunions de concertation (mai ; juin, sept, nov)	8
	2 formations jardinage naturel	2
	1 formation compostage	1
Suivi du projet	Réunions internes PAJ – Evaluation – Bilan	2
	TOTAL DUREE (heures)	30

La prise en charge de l'accompagnement par l'action « Dynamique des jardins collectifs sur Bordeaux Métropole » en 2015 sera donc de 15 heures (50%) comme prévu dans le cadre des actions 2015 au Bouscat. La prise en charge de la Ville sera donc de 1.200 €.

L'accompagnement pour la suite

Au terme de 2015, les besoins sont évalués conjointement entre la Ville, Place aux jardins et les référents jardiniers. L'animation du jardin peut être alors confiée aux jardiniers s'ils sont suffisamment organisés avec un appui externe plus ou moins important de Place aux jardins ou de référents internes. En fonction de l'évaluation en fin d'année, la durée de l'accompagnement sera définie de façon conjointe pour l'année suivante, et pourra être poursuivie dans le cadre de l'action « Dynamique des jardins collectifs de Bordeaux Métropole ».

3. SIGNATURES

Le :

Pour la Ville du Bouscat

Pour Place aux jardins